



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 10 septembre 2018

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane, DUPRAZ Gérard, MARCLAY Nathalie.

Pouvoir : de Monsieur Stéphane TAPIÉ à Pascal GENOUD.
Monsieur Yannick MAION a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour d'une subvention dans le cadre des Virades de l'Espoir.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX MOISES ET VOIRONS

Monsieur le Maire expose que les statuts du SEMV ont été modifiés afin d'ajouter la compétence « gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » et de modifier la rédaction de l'article concernant les études, travaux et prestations de services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SEMV.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité l'eau, rédigé par le SEMV pour l'année 2017, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE THONON AGGLOMÉRATION

Le rapport d'activités 2017 de Thonon Agglomération a été transmis à la commune le 20 juillet 2018. Après communication de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

prend acte de la présentation du rapport d'activités de Thonon Agglomération pour l'année 2017.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal, afin de financer les équipements nécessaires, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale à 4% sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2019.

PARTICIPATION A L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire expose que la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale. Les quatre départements du ressort du tribunal administratif de Grenoble ayant été retenus pour participer à cette expérimentation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie propose aux collectivités intéressées de signer une convention par laquelle ce dernier s'engage à jouer gratuitement le rôle de médiateur en cas de litige entre la commune et l'un de ses agents.

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune à cette expérimentation et autorise le Maire à signer la convention avec le CDG74.

VIRADES DE L'ESPOIR

Le Conseil Municipal, dans le cadre des Virades de l'Espoir organisées à Margencel, valide l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association vaincre la mucoviscidose.

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

- Défense de la commune auprès du Tribunal Administratif – recours contre le PC07410618B0002-M01 : Monsieur le Maire a désigné Maître DURAZ, après saisine par l'assurance de la commune, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2017 de l'ADMR Les Moulins à Allinges, dont l'activité recouvre 8 communes, emploie 26 salariés et intervient auprès de 171 clients adhérents, dont 15 personnes habitant la commune.
- Pascal GENOUD, 1^{er} Adjoint, expose les statistiques du radar pédagogique. Des vitesses élevées sont relevées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL